



communauté de l'auxerrois

AuxR\_  
Valorise

Bleigny-le-Carreau, Chitry, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux,  
Vaux, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves

# Comprendre la nouvelle stratégie

DE VALORISATION DES DÉCHETS  
EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

# 6 ARGUMENTS

## pour une nouvelle stratégie de collecte et de valorisation des déchets



### 1. C'EST UNE OBLIGATION LÉGALE

L'année 2024 est une année charnière pour la transition écologique engagée par la France. La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) rend ainsi **obligatoire le tri à la source des biodéchets** dans tous les foyers, commerces et entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier et favorise l'économie circulaire en imposant un taux de 65 % de valorisation. En parallèle, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) **oblige à une réduction de 10 % des déchets ménagers et à une limitation de leur enfouissement**, un objectif pour lequel notre territoire est en retard. Et demain, il faudra aller encore plus loin dans nos gestes de tri.

### 2. C'EST UNE MAÎTRISE DE VOS TAXES

Qui a envie de voir sa taxe liée aux déchets doubler dans les années qui viennent ? C'est pourtant ce qui arriverait si l'on n'agissait pas dès maintenant en laissant la situation actuelle perdurer. L'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la mise en conformité des déchèteries, la création d'une nouvelle tournée pour collecter les biodéchets, l'obligation de décarboner les véhicules de collecte et l'inflation **coûteraient près de 20 millions d'euros à notre agglomération. Elle répercuterait forcément ces investissements et le fonctionnement inhérent à travers une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), puisque le traitement des déchets bénéficie d'un budget et d'une fiscalité qui lui sont propres.** A l'inverse, la nouvelle stratégie de collecte des déchets va permettre de maîtriser la fiscalité avec l'objectif de ne pas dépasser en **2030 le taux de 9,5 %** de TEOM appliqué à l'ensemble des habitants de la Communauté de l'Auxerrois.



### 3. C'EST LE MOMENT D'AGIR



Il était indispensable d'agir maintenant plutôt que de subir une situation qui devient ingérable et que notre territoire affronte une véritable catastrophe financière et écologique. **Continuer la collecte des déchets comme aujourd'hui obligerait la collectivité à doubler la taxe annuelle liée aux déchets que paye chaque foyer.** Après 18 mois d'études et de débats, les maires et les élus communautaires ont pris en septembre 2023 une décision ambitieuse et responsable qui va permettre à l'Auxerrois d'accompagner les enjeux de la transition écologique. **Nous ne sommes pas les seuls : d'autres territoires ont déjà fait ce choix qui est davantage une évolution indispensable qu'une révolution.** Avec cette stratégie, nous serons d'ailleurs prêts à aborder demain les évolutions de tri nécessaires qui nous seront imposées.



CE QUE CHAQUE  
FOYER PAYERA  
VRAIMENT

#### AUJOURD'HUI

un foyer paye en moyenne

**214 € / an**

de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

• 11M€

Le coût total de fonctionnement annuel de la collecte des déchets par an

ÉCHÉANCE  
2028 - 2030

✘ SI ON NE FAIT RIEN

ce même foyer payerait

**356 € / an**

• 20M€

Le coût total de fonctionnement annuel de la collecte des déchets par an

✓ AVEC LA NOUVELLE  
STRATÉGIE

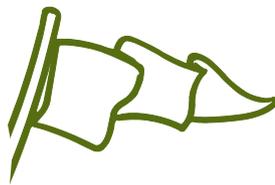
ce foyer payerait

**233 € / an**

• 12M€

Le coût total de fonctionnement annuel de la collecte des déchets par an

## 4. C'EST PLUS DE LIBERTÉ



La Communauté d'agglomération va déployer en 2025 dans notre commune ou hameau des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité des habitations pour **les ordures ménagères, le tri sélectif, les biodéchets, le verre, les cartons et les textiles. Soit au total 6 flux.** Une véritable amélioration du service pour les habitants car le PAV, c'est la liberté ! Ce mode de collecte qui se développe dans toute la France permet à chacun de **déposer ses déchets quand il le veut, 24 heures sur 24**, quel que soit le jour de la semaine, avec un accès illimité à ces PAV. Objectif pour tous : mieux trier nos déchets pour développer la seconde vie et éviter leur enfouissement.



## ET POUR LES PROFESSIONNELS ?

La redevance spéciale sera maintenue dans le nouveau système de collecte et cadrée par le nouveau règlement. Les déchets dits « assimilés », regroupant les déchets des activités économiques avec de faibles volumes, pourront être acceptés, collectés et traités avec ceux des ménages dans les PAV. Pour les gros producteurs, la collecte spécifique continuera de fonctionner. Dans certains cas, des équipements distinctifs pourront être proposés. Dans tous les cas, un échange sera nécessaire avec les services de la collecte.



## 5. C'EST PLUS DE SOLUTIONS DE TRI À CÔTÉ DE CHEZ SOI

Pour que chacun trie mieux à la source, notre commune sera équipée de six flux de tri regroupés. Avec des solutions nouvelles pour trier à côté de chez soi les biodéchets (qui jusqu'ici finissaient dans la poubelle OMR), les cartons bruns (et s'éviter un voyage à la déchèterie), les textiles mais aussi le verre qui va bénéficier de 50% de points d'apport supplémentaire. **Autre amélioration : un mini-centre de valorisation mobile, baptisé la Val Mob, se déplacera une fois tous les deux mois dans chaque commune.** Plus besoin d'aller en déchèterie pour déposer une cafetière en fin de vie, une table de nuit cassée ou un bout de moquette dont on ne sait que faire...

## 6. C'EST PLUS ÉCOLOGIQUE

La loi obligeant les collectivités à mieux trier leurs déchets, nous avons fait le choix d'engager ces mesures vitales pour transformer ces contraintes en opportunités, pour accompagner le changement vers des gestes de tri plus performants. **Avec cette stratégie, ce sont plus de 7 500 tonnes par an d'ordures ménagères qui ne seront plus enterrées du côté d'Avallon et de Saint-Florentin mais valorisées à horizon 2030.** L'utilisation de véhicules décarbonés pour la collecte des points d'apport volontaire permettra également de limiter l'émission de gaz à effet de serre sur notre territoire.



# 74%

Des déchets issus de nos poubelles Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), c'est-à-dire la poubelle grise, pourraient être valorisés selon une étude menée en 2024 par la collectivité. Cela représente 7 500 tonnes de déchets valorisables à horizon 2030.

# UNE NOUVELLE MARQUE

## pour accompagner le changement

Une **marque chapeau** pour l'ensemble de notre nouvelle stratégie de tri, de collecte et de valorisation de nos déchets qui sera déclinée sur les points d'apport volontaire, le matériel de pré-collecte, les camions de collecte, les tenues des agents des brigades de propreté ou des brigades vertes.

AuxR\_  
Valorise

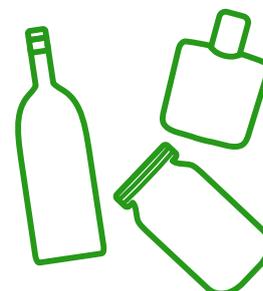
AuxR\_  
Valorise

AuxR\_  
Valorise  
nos déchets

AuxR\_  
Valorise  
nos o.m.r



AuxR\_  
Valorise  
nos verres



AuxR\_  
Valorise  
notre tri sélectif



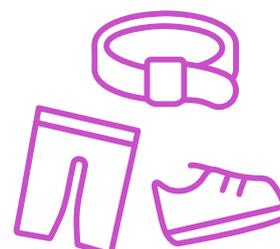
AuxR\_  
Valorise  
nos cartons



AuxR\_  
Valorise  
nos biodéchets



AuxR\_  
Valorise  
nos textiles



# DES SOLUTIONS ADAPTÉES

## pour vous aider à mieux trier

La Communauté de l'Auxerrois **va doter chaque foyer du matériel de pré-collecte** pour trier et transporter de manière régulière leurs déchets jusqu'aux points d'apport volontaire (PAV). A noter que l'on pourra jeter ses propres sacs gris dans les PAV « OMR » (ordures ménagères résiduelles). Enfin une déchèterie mobile se déplacera de commune en commune pour récupérer les petits flux de déchets.



### BIOSEAUX

Trois tailles de bioseaux (5, 7 et 10 litres) à fermeture hermétique (pour éviter les mauvaises odeurs) seront proposées aux foyers. Idéal pour trier les restes de repas (poisson et viande), les coquilles d'œuf, les épluchures de fruits et légumes, le marc de café ou les sachets de thé.

### SAC DE PRÉ-COLLECTE

Un sac de pré-collecte pour apporter dans les PAV verre, plastiques, cartons, papiers ou tissus sera offert aux foyers qui auront le choix entre un sac avec un seul ou plusieurs compartiments. Des sacs solides, réutilisables et durables.

## CENTRE DE VALORISATION MOBILE

La ValMob est une déchèterie mobile avec remorque qui se déplacera à partir de 2025 **une fois tous les deux mois dans chacune des communes pour récupérer de petits volumes** de déchets qui nécessitent de se déplacer habituellement en déchèterie : piles, cartouches d'encre, ampoules, huile de friture (en bidon hermétique), capsules Nespresso, aérosols, phytosanitaires, pots de fleurs, encombrants, bois, gravats, pots de peinture, petit électroménager, jouets, ferraille... Des actions de prévention pourront accompagner la présence de la déchèterie mobile en un lieu central de chaque commune.



# DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

standardisés, qualitatifs,  
accessibles et propres

Chaque commune sera équipée de plusieurs Unités de valorisation qui regrouperont au même endroit, afin d'éviter les trajets inutiles, de trois à six flux de déchets, comme un mini centre de valorisation local.



## TROIS TYPES DE BACS

Selon la typologie de l'espace public des communes, les points d'apport volontaires seront soit totalement enterrés, soit semi-enterrés, soit enfin aériens.



## UNE COULEUR PAR FLUX

Le couvercle de chaque PAV sera différencié par un code couleur défini par l'ADEME qui lui est propre. Une plaque rappelant les consignes de tri propres à chaque PAV sera également installée sur les modules.

PLUS BESOIN DE CHERCHER !

50% DE PAV  
SUPPLÉMENTAIRE  
POUR LE VERRE



## DES TOURNÉES OPTIMISÉES

Pour rationaliser les tournées de collecte et assurer la propreté, les PAV seront équipés de sondes de remplissage. Dès qu'ils sont remplis à 80 %, les PAV seront collectés puis immédiatement nettoyés.



## BIEN INTÉGRÉS DANS LE PAYSAGE

Les communes auront le choix entre trois types d'habillage des points d'apport volontaire : imitation bois, pierre ou stickables, afin d'assurer l'harmonisation visuelle des PAV sur l'ensemble de notre territoire (*visuels non contractuels*).



bois



pierre



sticker

## NOUVEAU

### ENFIN UN FLUX POUR LES CARTONS

Saviez-vous qu'il n'est pas autorisé de mettre du carton brun dans son bac de tri sélectif ? Pour éviter d'aller dans un centre de valorisation (*voir p. 10*), chaque commune sera désormais équipée au minimum d'un point d'apport volontaire entièrement dédié aux cartons en tous genres.



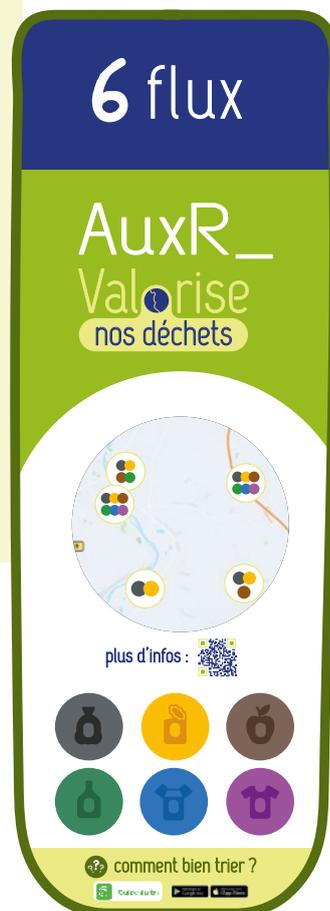
## TOUJOURS PROPRES

Les points d'apport volontaire bénéficieront d'une ouverture facile et adaptée pour ne pas se salir les mains. Le PAV biodéchets seront équipés d'un système évitant les mauvaises odeurs. Les PAV étant accolés les uns aux autres, cela facilitera leur entretien et leur maintenance. A noter aussi qu'à chaque levée de PAV, le point d'apport sera entièrement nettoyé par la brigade de propreté.



## UN TOTEM POUR CHAQUE UNITÉ

Chaque unité de valorisation sera unique. Dans l'esprit des stations de vélos électriques, un totem avec le nom de l'unité indiquera le nombre et le type de flux de déchets à disposition grâce à des points de couleurs. Il sera également équipé d'un QR code, d'un plan et de consignes de tri. Toutes les unités de valorisation installées sur le territoire seront répertoriées sur l'application mobile Auxerre et Moi.



# DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE accessibles à tous



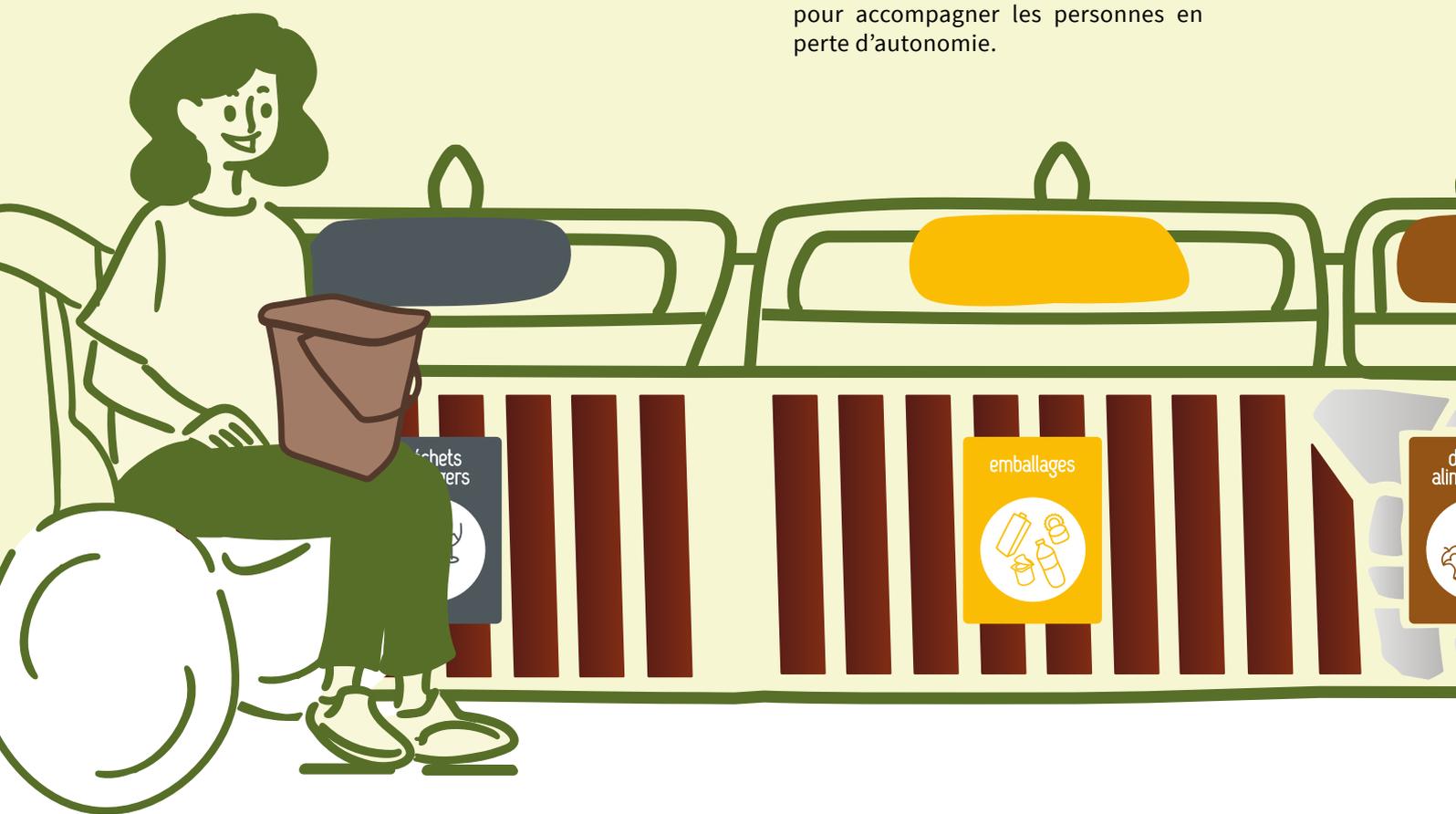
## PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

C'est un point très important : dans chaque commune, tous les points d'apport volontaire seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).



## PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Un budget communautaire permettra de conventionner avec les communes pour accompagner les personnes en perte d'autonomie.



# DES BRIGADES SPÉCIALEMENT CRÉÉES

pour s'assurer de la propreté



## BRIGADE DE PROPRETÉ

La brigade de propreté assurera le nettoyage externe du PAV, une fois celui-ci collecté, grâce à un matériel de haute technologie. **Les points d'apport volontaire seront ainsi en permanence propres et bien entretenus.**



## BRIGADE VERTE

**Une brigade verte va être créée pour repérer les usages inappropriés des points d'apport volontaire.** Elle pourra prendre toutes les mesures nécessaires, notamment facturer une prestation financière, en cas de mauvaise utilisation. Cette brigade verte travaillera en collaboration avec le Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (Colden) nouvellement créé dans l'Yonne afin de lancer des procédures administratives qui pourront être couplées à des procédures pénales dans le cas de pollution grave.



● Les deux futurs centres de valorisation de l'Auxerrois s'inspireront de celui de Nevers, qui a ouvert à l'automne 2024.

# DEMAIN, deux grands centres de valorisation

## OUVERTS TOUS LES JOURS, MÊME LE DIMANCHE

Plutôt que d'entretenir sept déchèteries dont le fonctionnement (horaires et jours d'ouverture), la vétusté, la non-conformité, l'insécurité et surtout la qualité de tri ne sont satisfaisants pour personne, **la communauté d'agglomération fait le choix de créer deux grands centres de valorisation, l'un au Nord et l'autre au Sud de l'Auxerrois**. Le premier ouvrira en 2026. Ces centres de valorisation modernes, ouverts tous les jours y compris le dimanche, donneront la priorité au tri, à la valorisation et au réemploi.



## 30 À 50 FILIÈRES DE TRI

Accueillants et simples d'utilisation, ces deux centres de valorisation offriront aux usagers la possibilité de déposer à un seul et même endroit les déchets non valorisables en PAV. Ensuite, il n'y a plus qu'à monter dans sa voiture puisque **les déchets déposés sont entièrement pris en charge par des agents valoristes** spécialisés dans le tri. Chaque déchèterie bénéficiera de 30 à 50 filières de tri, avec de nouveaux services.

## CRÉATION D'UNE RECYCLERIE

Pour favoriser le réemploi, l'un des enjeux de la loi AGEC, un des deux centres de valorisation **sera adossé à une recyclerie** qui permet de réparer et donner une seconde vie à des objets remis ensuite sur le marché de l'occasion.





# COMPRENDRE les sigles

## PAV

points d'apport volontaire. Dans l'Auxerrois, ils concerneront les ordures ménagères, le tri sélectif, les biodéchets, les cartons, le verre et les vêtements.

## OMR

ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire les déchets ménagers que nous mettons actuellement dans notre poubelle grenat et qui sont actuellement enterrés à Avallon.

## TEOM

taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Appliquée à tout le territoire depuis le 1er janvier 2024, elle dépend de la valeur locative de son logement sur une base fiscale décidée par l'État en 1970.

## TGAP

taxe générale sur les activités polluantes. Mise en place par l'État en 1999 pour encourager les producteurs d'activités dites polluantes, comme les collectivités avec les déchets ultimes, à réduire leur empreinte environnementale en limitant leur enfouissement ou leur incinération. Elle va fortement augmenter dans les années qui viennent pour accélérer la transition écologique de notre pays.

BESOIN D'UN  
RENSEIGNEMENT ?

[PAV@auxerre.com](mailto:PAV@auxerre.com)

---

[www.agglo-auxerrois.fr](http://www.agglo-auxerrois.fr)

[f](#) [@](#) [X](#) [in](#)